

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ ROBERT-CLICHE

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil des maires de la MRC Robert-Cliche tenue, dans la salle William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 8 février 2017 à 20 heures.

Étaient présents MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
 Jean-Rock Veilleux, maire de Saint-Alfred;
 Henri Gagné, maire de Saint-Frédéric;
 Michel Cliche, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
 Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
 Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
 Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables
 Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;

 Mme Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules
 Sylvain Bolduc, représentant Beauceville

Était absent André Labbé, maire de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville

Était aussi présent : Gilbert Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
 Renal Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint

1.0– OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2.0– ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5853-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que soit d'adopté l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2017
4. Comptes à payer
5. Matières résiduelles
 - 5.1 Rapport annuel du suivi postfermeture du lieu d'enfouissement sanitaire.
 - 5.2 Écocentre
6. Fosses septiques : calendrier des visites
7. Aménagement du territoire
 - 7.1 Adoption du règlement 191-16
 - 7.2 Adoption du règlement 193-17 RCI
 - 7.3 Analyse de conformité CPTAQ (St-Frédéric)
 - 7.4 Dépôt du bilan annuel des constructions résidentielles en zone agricole

8. Transport collectif: plan de développement 2016
9. Coopérative d'informatique municipale
10. Dossier OMH
11. PDZA: rapport mensuel et suivi du dossier
12. Assurances collectives : appel d'offres pour consultant
13. Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
 - 13.1 Mise à jour du schéma
 - 13.2 Rapport annuel
 - 13.3 Formation des pompiers
14. Fibre optique: suivi
15. Projet oriflamme
16. Travaux à la toiture : suivi
17. Projet de loi 122 : suivi
18. Politique contre le harcèlement
19. Politique à l'égard du comité sur la santé et la sécurité
20. Festival du film de Saint-Séverin
21. Correspondances :
 - 21.1 MRC des Maskoutains : projet de loi C-274
22. Affaires nouvelles :
 - a) CPTAQ
 - b) FARR
 - c) Cours d'eau Bertrand
 - d) Cour municipale : avocat
 - e) Ressources humaines
 - f) Fonds de projets structurants
23. Période de questions
24. Levée de la séance

3.0– ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2017

5854-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance régulière du 11 janvier 2017.

4.0– COMPTES À PAYER

Monsieur Luc Provençal a examiné l'ensemble des comptes et en recommande l'adoption.

5855-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que les comptes soient adoptés comme suit :

ASS. AMÉNAGISTES RÉGIONAUX QUÉ. - Adhésion 2017 GT et JFL	846,22 \$
ASS. CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉ - Formation GP	143,72 \$
ADGMRCQ - Adhésion 2017 GC	818,63 \$
ASS. PERSONNES HANDICAPÉES CHAUDIÈRE - Souper bénéfice LP	50,00 \$
LES BANQUETS MORIN INC - Traiteur forum PDZA	2 357,44 \$
BELL MOBILITÉ	250,22 \$
BERBERI PHILIPPE - Dépense janvier 2017	59,31 \$
BOLDUC JONATHAN - Dépenses janvier 2017	36,49 \$
CARON GILBERT - Dépenses janvier 2017	254,02 \$
CENTRE ÉLEC. DE BEAUCE INC - Cable chauffant et conversion LED	457,41 \$
CFG CONSTRUCTION INC - Démantèlement	83 611,44 \$
CFG CONSTRUCTION INC - Démantèlement	30 775,54 \$
CORPORATION INFORMATIQUE BELLECHASSE - Logiciel d'évaluation dernier versement	12 741,15 \$
COOP. INFORMATIQUE MUN.- Part sociale et soutien technique 2017	17 314,03 \$
LES CONSTRUCTIONS GBM INC - Isolation entre toit et déneigement du toit	4 836,64 \$
CRÉDIT-BAIL RCAP INC - Location copieur	204,37 \$
DAIGLE MANON - Dépenses janvier 2017	100,00 \$
DEBB (papeterie)	469,55 \$
DESBIENS DENIS - Dépenses janvier 2017	82,74 \$
ÉCLIPSE INTERACTIF - Location équipement forum PDZA	1 966,07 \$
REVENU QUÉBEC	523,72 \$
FQISI - Adhésion 2017 GP	50,00 \$
LES GOURMANDISES DE NICOLE - Panier terroir PDZA	50,00 \$
GRAVIÈRES GIGUÈRE INC - Travaux champ d'épuration JT	11 210,06 \$
GROUPE ICB - Service technique	879,57 \$
HYDRO QUÉBEC	2 040,66 \$
IMPRESSIONS TRAIT D'UNION - cartes d'affaires	79,05 \$
INFOTECH - Implantation de serveur	132,22 \$
JACQUES ÉRIC - Dépenses janvier 2017	39,00 \$
LABBÉ STÉPHANIE - Dépenses janvier 2017	7,14 \$
LEBLOND JEAN-FRANÇOIS - Dépenses janvier 2017	13,00 \$
LOCATION BGD INC - Location copieur 2020	156,96 \$
MARC-ANDRÉ PARÉ CONSULTANT INC - Honoraires déc-jan	1 152,49 \$
SERVICES MATREC INC - Frais traitement janvier 2017	919,80 \$
MATRIXCEL - Banque d'heures et indicateurs service incendie	1 417,07 \$
MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C. - Avis public	323,08 \$
MI CONSULTANTS - Scanneur Gestion électronique de document	925,53 \$
MRC BEAUCE-SARTIGAN - Honoraires CA phase 1 piste cyclable	30 035,13 \$
MRC LA NOUVELLE-BEAUCE - Déchets décembre 2016	60 283,55 \$
NEOMEDIA - Abonnement janv. à mars	103,48 \$
ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC - Formation RR	264,44 \$
POIRIER SERGE - Dépenses MRC Les Etchemins janvier 2017	332,85 \$
POIRIER SERGE - Dépenses janvier 2017	125,58 \$
POMERLEAU JÉROME - Dépenses janvier 2017	16,05 \$
LES POMPES R. FONTAINE - Réparation aérateurs	12 340,61 \$
POULIN GUY - Dépenses janvier 2017	229,63 \$
POULIN MARCO - Dépenses janvier 2017	164,05 \$
PROVENÇAL LUC - Dépenses janvier 2017	535,31 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA - DAS Janvier 2017	9 480,09 \$
REVENU QUÉBEC - DAS Janvier 2017	22 778,91 \$

REVENU QUÉBEC - TPS-TVQ	1 240,76 \$
ROBERGE FRANCOIS - Dépenses janvier 2017	104,45 \$
ROUTHIER PATRICE - Dépenses janvier 2017	14,76 \$
ROY RENAL - Dépenses janvier 2017	31,32 \$
SAAQ	163,78 \$
S.C.F.P., SECTION LOCALE 3797 - Cotisations Janvier 2017	783,00 \$
SERVITECH INC - Honoraires	4 078,74 \$
LES CONSTRUCTIONS BRUNO GIGUÈRE INC - Subvention PRR	11 948,24 \$
SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION I - Gestion janvier à juin 2017	158,26 \$
SOGETEL INC	354,53 \$
SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER - Récupération Janvier 2017	32 580,99 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - Assurances Février 2017	5 446,54 \$
SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC - RREMQ novembre 2016	9 466,40 \$
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY - Honoraires	1 264,73 \$
ENTRETIEN MÉNAGER - Février 2017 et extra Janvier 2017	1 909,36 \$
TURGEON GENEVIÈVE - Dépenses janvier 2017	129,34 \$
VEILLEUX JEAN-ROCH - Dépenses Janvier 2017	162,97 \$

383 822,19 \$

5.0- MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.1 Rapport annuel du suivi postfermeture du lieu d'enfouissement sanitaire

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche assure le suivi postfermeture de son lieu d'enfouissement sanitaire;

5856-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le rapport annuel 2016 du suivi postfermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de la MRC Robert-Cliche soit accepté et transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

5.2 Écocentre

ATTENDU QUE le contrat liant la MRC avec l'exploitant actuel de l'écocentre prend fin le 30 juin 2017;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit aller en appel d'offres à ce propos;

5857-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Rock Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la MRC procède à l'appel d'offres sur la base de trois options :

- Durée de trois ans;
- Durée de cinq ans et
- Durée de trois ans avec deux années d'option.

6.0- FOSSES SEPTIQUES : CALENDRIER DES VISITES

En séance de travail, monsieur François Roberge a présenté la cédule des visites prévues pour les années 2017-2018 pour la mise aux normes des installations septiques.

5858-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte la cédule des visites proposée pour la mise aux normes des installations septiques pour les années 2017-2018.

7.0- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 Adoption du règlement 191-16

ATTENDU QUE le *Schéma d'aménagement et de développement révisé* (SADR) est en vigueur depuis le 9 février 2011;

ATTENDU QUE le SADR peut être modifié en vertu des articles 47 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit procéder à la reconstruction complète du pont P-00757 sur le rang de la Plée à Beauceville;

ATTENDU QUE les travaux prévus causeront un empiètement supplémentaire dans la zone inondable de la rivière des Plante identifiée au SADR;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles à une dérogation au SADR;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 12 octobre 2016;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 12 octobre 2016;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue conformément à la Loi le 7 février 2017;

5859-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, appuyé par monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement 191-16 modifiant le règlement 132-10 relatif au *Schéma d'aménagement et de développement révisé*.

7.2 Adoption du règlement 193-17 RCI

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche peut adopter un règlement de contrôle intérimaire en vertu des articles 63.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports doit procéder à la reconstruction complète du pont P-00757 sur le rang de la Plée à Beauceville;

ATTENDU QUE les travaux prévus causeront un empiètement supplémentaire dans la zone inondable de la rivière des Plante identifiée au SADR;

ATTENDU QUE ces travaux sont admissibles à une dérogation au SADR;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la Loi lors de la séance du 11 janvier 2017;

5860-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, appuyé par monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que soit adopté le Règlement de contrôle intérimaire 193-17

7.3 Analyse de conformité CPTAQ (Saint-Frédéric)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Frédéric désire aménager deux pompes afin d'acheminer les eaux usées des résidences du secteur du Village-Marie vers les installations municipales d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QUE le projet est situé dans un secteur où les sols présentent un potentiel agricole de classe 3;

ATTENDU QUE le projet est situé dans la grande affectation Agricole au SADR de la MRC Robert-Cliche et que les infrastructures d'utilité publique ne sont pas incompatibles avec cette affectation;

ATTENDU QUE considérant la disposition des résidences à desservir, il n'est pas souhaitable de placer les pompes à d'autres endroits;

ATTENDU QUE les sites retenus correspondent par ailleurs à ceux qui ont le moindre impact sur l'agriculture;

ATTENDU QUE les deux endroits où les pompes sont prévues ne sont pas utilisés à des fins agricoles. Les deux emplacements ont en effet de faibles possibilités d'utilisation à des fins agricoles puisque dans les deux cas, l'espace entre les

résidences et un cours d'eau est de quelques dizaines de mètres et la pente est abrupte;

ATTENDU QUE le projet n'aura pas d'impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole étant donné que les pompes seront situées dans un îlot déstructuré avec morcellement;

ATTENDU QUE le projet ne créera aucune contrainte particulière ou supplémentaire pour les activités agricoles à proximité, ainsi que pour leur possibilité de développement;

ATTENDU QUE le projet contribuera à préserver la qualité des eaux et des sols du secteur en éliminant des rejets d'eaux usées dans l'environnement;

ATTENDU QUE la partie qui sera conservée par le propriétaire actuel sera d'une superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

5861-17 SUR LA PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, appuyé par monsieur Sylvain Bolduc, il est résolu à l'unanimité :

- Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaires;
- Que la MRC Robert-Cliche émette un avis de conformité pour l'aménagement de deux pompes dans le secteur du Village-Marie, tel que présenté au dossier 414300 de la CPTAQ

7.4 Dépôt du bilan annuel des constructions résidentielles en zone agricole

Tel que prévu à la LPTAA, le bilan annuel des permis émis pour des résidences à construire en vertu de l'article 59 est déposé.

5862-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil accepte le dépôt du bilan annuel des permis pour résidences en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

8.0- TRANSPORT COLLECTIF : PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2016

ATTENDU QUE l'attribution de l'aide gouvernementale pour l'exploitation d'un service de transport collectif est conditionnelle au dépôt d'un plan de développement du transport collectif pour le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE le plan de développement du transport collectif 2016 a été déposé au Conseil.

5863-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche adopte le plan de développement du transport collectif 2016 pour son territoire et le transmette au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports.

9.0- COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU QUE la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres-utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, à souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de la CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM;

5864-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche souscrive à vingt (20) parts du capital social de la CIM pour un montant total de deux cents dollars (200 \$);
- Que la MRC Robert-Cliche adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et qu'à ce titre elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;
- Que monsieur Luc Provençal, préfet, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la MRC Robert-Cliche y compris le contrat à intervenir avec la CIM;
- Que monsieur Luc Provençal, préfet, agisse à titre de représentant de la MRC Robert-Cliche dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

10.0- OMH

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le biais de la Société d'Habitation du Québec, met de l'avant une restructuration du réseau des offices d'habitation au Québec;

ATTENDU QUE six municipalités de la MRC Robert-Cliche qui ont des offices d'habitation sur leur territoire ont partagé leur réflexion à ce sujet;

5865-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Michel Cliche, il est résolu à l'unanimité :

- Que les six municipalités concernées soit: Saint-Joseph-de-Beauce, Beauceville, Saint-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Victor, Tring-Jonction et Saint-Frédéric se regroupent sur une base volontaire au niveau du territoire de la MRC Robert-Cliche;
- Que la MRC ne prenne pas compétence en cette matière ;
- Que le processus officiel de regroupement soit entamé dans les meilleurs délais possibles.

11.0- PDZA : RAPPORT MENSUEL ET SUIVI DU DOSSIER

5866-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil entérine le rapport mensuel présenté par monsieur Patrice Routhier en séance de travail en rapport avec le suivi de l'élaboration du PDZA

12.0- ASSURANCES COLLECTIVES : APPEL D'OFFRES POUR CONSULTANT

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (MMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités (ou MRC ou régies intermunicipales) intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 17.7.1 du *Code municipal* permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente ;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche désire demeurer membre de ce regroupement;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer cet appel d'offres à l'hiver 2017;

5867-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre

d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

- Que le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;
- Que la MRC Robert-Cliche s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;
- Que la MRC Robert-Cliche s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;
- Que la MRC Robert-Cliche s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

13.0- SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

13.1 Mise à jour du schéma

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche a été adopté le 12 octobre 2016;

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2016;

ATTENDU QU'il convient de procéder à une mise à jour du schéma de couverture de risques afin de corriger certaines erreurs et de le rendre conforme à la réalité :

5868-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil apporte les bonifications ci-jointes au schéma de couverture de risques :

Tableau 20 (page 75) : Nouveau 6002 et 602 P à Beauceville

602P	2016	OUI	7500	5700	25	OUI	À tous les ans	-	5	4
6002	1996	OUI	5000	10 000	25	OUI	À tous les ans	-	2	4

Tableau 21 (page 76) : Nouvelle pompe portative

CET-30	2000	2016	OUI
--------	------	------	-----

Page 132 - Texte de remplacement

La carte 10 indique la découpe du territoire de la MRC Robert-Cliche sur l'attribution des unités de désincarcération présentement disponible.

Lors d'intervention nécessitant les pinces de désincarcération, présentement trois (3) unités sont attribuées à la couverture de notre MRC.

- *Le SSI de Lac-Échemin,*
- *Mobile 25 (SSI Saint-Joseph-de-Beauce) et*
- *Le SSI de Beauceville.*

Lors d'intervention nécessitant les pinces de désincarcération, CAUCA répartit les véhicules d'intervention (selon l'information obtenue) par secteur d'intervention étant le plus rapproché de l'évènement.

Page 133 – Nouvelle carte 10

Page 113 et PMO – Texte de remplacement

Correction de l’Action 42

Annuellement, réalisé 20 % des inspections du programme d’inspection des risques élevés et très élevés de la MRC.

Correction de l’Action 46

Annuellement, réaliser 20 % des plans d’intervention et fournir un rapport annuel à la MRC sur le nombre de plans d’interventions effectués.

Mise à jour de l’ensemble des cartes :

Carte 3 – Classement des risques

Carte 4 – Générale

Carte 5 – Couverture après optimisation pour les risques faibles et moyens

Carte 6 – Couverture après optimisation pour les risques élevés et très élevés

Carte 7 – Synthèse

Carte 7a – Couverture des services de sécurité incendie de la MRC Robert-Cliche

Carte 7b – Couverture des services de sécurité incendie hors MRC

Carte 8.1 à 8.6 – Protection en eau des bornes incendies des municipalités

Carte 9 – Protection en eau des bornes sèches

Carte 10 – Couverture après optimisation pour la désincarcération

Carte 3.1 à 3.10 – Classement des risques par municipalités

13.2 Rapport annuel

La MRC a reçu un appel du ministère à l’effet que le rapport annuel doit lui être transmis au plus tard le 31 mars. Monsieur Poulin doit donc déposer ledit rapport au Conseil à la séance de mars.

13.3 Formation des pompiers

Le point est fait sur ce dossier et le sujet sera ramené à une séance ultérieure.

14.0-

FIBRE OPTIQUE

Monsieur Veilleux et monsieur Renal Roy présentent les démarches qui ont été effectuées au cours des dernières semaines dans ce dossier. Les municipalités concernées ont maintenant des décisions à prendre quant aux orientations qu’elles veulent suivre.

15.0-

PROJET ORIFLAMME

En séance de travail, monsieur Alain Maheux a présenté les grandes lignes de ce projet qui vise à rendre hommage aux vétérans provenant du territoire des municipalités de la MRC. Un suivi sera accordé à la prochaine séance.

16.0- TRAVAUX À LA TOITURE : SUIVI

Monsieur Renal Roy et monsieur Mario Groleau présentent un suivi de ce dossier. Des travaux plus urgents liés à l'isolation ont déjà été réalisés. La suite des travaux sur la toiture sera effectuée au printemps.

17.0- PROJET DE LOI 122 : SUIVI

Monsieur Renal Roy indique que la MRC fera un suivi du projet de loi 122. Dès que la Loi comme telle sera adoptée, probablement en juin, la MRC verra à obtenir des textes de règlements qui pourraient être utiles aux municipalités.

18.0- POLITIQUE CONTRE LE HARCÈLEMENT

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté une politique sur le harcèlement, la discrimination et la violence en milieu de travail en septembre 2007;

ATTENDU QUE cette politique nécessitait d'être mise à jour;

5869-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte la politique mise à jour par monsieur Marc-André Paré en janvier 2017.

19.0- POLITIQUE À L'ÉGARD DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ.

ATTENDU QUE le Conseil souhaitait doter la MRC d'une politique à l'égard du comité de santé et sécurité;

5870-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte la politique à l'égard du comité de santé et sécurité, tel qu'élaboré par monsieur Marc-André Paré en janvier 2017.

20.0- FESTIVAL DU FILM DE SAINT-SÉVERIN

En séance de travail, le Conseil a rencontré monsieur Richard Lapointe, président du Conseil d'administration du Festival du film de Saint-Séverin, et madame Suzie Guay, agent de développement de l'événement.

Ceux-ci ont parlé de la pertinence de l'événement et de ses retombées d'une part, et des difficultés financières de l'organisation, d'autre part.

Le Conseil prend bonne note des commentaires et le sujet sera ramené à une séance ultérieure. Le montant demandé est une somme récurrente de 10 000 \$.

21.0- CORRESPONDANCES

21.0 MRC des Maskoutains : projet de loi C-274

ATTENDU QUE le projet de loi C-274 vise, par la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu, à faciliter le transfert de petites entreprises ou de sociétés agricoles ou de pêche entre les membres d'une famille;

ATTENDU QUE ce projet de loi permettra aux propriétaires et aux acheteurs d'une même famille de jouir des mêmes droits et privilèges que s'il s'agissait d'une transaction entre deux personnes n'ayant aucun lien de parenté en changeant le traitement fiscal de la différence entre le prix de vente et le prix payé à l'origine;

ATTENDU QUE ce projet de loi vise à encourager le transfert de ces types d'entreprises entre personnes liées et ainsi de permettre la conservation desdites entreprises par des gens d'ici;

ATTENDU QUE la recommandation du comité administratif faite par voie de résolution numéro CA 16-12-315 adoptée lors de la séance ordinaire du 20 décembre 2016;

5871-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité :

- Que le Conseil de la MRC Robert Cliche accorde son appui à la résolution 17-01-22 de la MRC des Maskoutains et demande l'adoption du projet de loi C-274 intitulé *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu* (transfert d'une petite entreprise ou d'une société agricole ou de pêche familiale) déposé à la Chambre des communes du Canada;
- Que la présente soit transmise aux députés Guy Caron et Maxime Bernier.

22.0- AFFAIRES NOUVELLES

a) CPTAQ

Monsieur Veilleux indique que la MRC a transmis une lettre à la direction de la CPTAQ à l'automne relativement à l'attitude envahissante de la Commission à l'endroit des réglementations municipales. Comme aucune réaction n'a été reçue de la Commission à ce jour, la MRC réactivera ladite correspondance en plaçant en copie la FQM, le député André Spénard et le ministre de l'Agriculture.

b) FARR

Monsieur Provençal met les maires au courant des derniers développements dans le dossier du FARR, le fonds d'aide au rayonnement des régions. Une proposition a été préparée au niveau de la TREMCA.

c) Cours d'eau Bertrand

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a déposé pour la ville de Beauceville une demande d'autorisation en vue de corriger des ouvrages existants sur une portion de 65 mètres du cours d'eau Bertrand, et ce, dans sa portion urbanisée;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a accepté la demande par le biais d'un certificat d'autorisation émis le 25 mai 2016 sous le no 7450-12-01-02522-01 401355804 ;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a accepté d'être comme requérante au dossier considérant que la ville de Beauceville agit à titre de maître d'œuvre et en assume l'entière responsabilité;

ATTENDU QUE les travaux n'ont pas été réalisés en 2016 et que le consultant au dossier envisage de modifier le devis d'exécution par un autre basé sur des objectifs de performance plutôt que sur des prescriptions de protections environnementales pour lequel le MDDELCC s'est montré favorable;

ATTENDU QUE la ville de Beauceville par la résolution no. R-2015-04-5278 avait mandaté Pépin-Poirier consultant (devenu Éqip Solutions Experts-Conseils inc.) à déposer une demande d'autorisation auprès du MDDELCC pour les travaux projetés;

ATTENDU QUE le certificat d'autorisation émis par le MDDELCC le 25 mai 2016 doit faire l'objet d'une modification par le dépôt des documents légaux révisés à savoir, le « Devis section C, partie 2.5 et le feuillet 11 des plans ».

5872-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la ville de Beauceville par l'intermédiaire de son Consultant Éqip Solutions Experts-Conseils inc. et représenté par monsieur Érick Pépin, ingénieur à déposer une demande modification au certificat d'autorisation obtenue du MDDELCC au dossier no. 7450-12-01-02522-01 401355804 par le dépôt

d'un nouveau devis ci-devant décrit sur une portion artificialisée d'environ 65 mètres du cours d'eau Bertrand.. De plus, la MRC ne s'oppose pas à figurer comme requérante pour toute communication dans le cadre du certificat d'autorisation modifié du MDDELCC.

c) Cour municipale : avocat

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a soumis son territoire à la compétence de la Cour municipale commune de la ville de Saint-Georges par la conclusion d'une entente (Règlement 191-16);

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche doit néanmoins être représentée par un procureur à la Cour municipale de Saint-Georges;

5873-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité :

- Que la MRC Robert-Cliche retient les services de Cliche, Laflamme, Loubier de Saint-Joseph-de-Beauce pour la représenter à la Cour municipale de la ville de Saint-Georges pour les dossiers de mise aux normes des installations septiques;
- Que la MRC Robert-Cliche se réserve le droit pour d'autres dossiers, de mandater une autre conseiller juridique qui sera déterminé par résolution et transmis à la Cour municipale de la ville de Saint-Georges lorsque surviendront les situations et
- Que la présente annule la résolution 5845-17 du 11 janvier 2017.

e) Ressources humaines

Le préfet et le directeur général rencontreront les officiers du syndicat des employés de la MRC afin de discuter des orientations que s'apprêtent à prendre le Conseil dans le processus de réorganisation de la MRC.

f) Fonds d'aide aux projets structurants

Le Conseil accepte d'avancer la date de l'appel de projets au Fonds. Une coordination sera faite à cet égard avec madame Audrey Boivin.

23.0- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune nouvelle question n'est posée

24.0- LEVÉE DE LA SÉANCE

5874-17 SUR LA PROPOSITION DE monsieur Henri Gagné, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 heures 45.

Luc Provençal

Préfet

Gilbert Caron

Secrétaire-trésorier